Nations Unies A/58/117/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 73 m) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Missiles

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

Page

II. Réponses reçues des États Membres 2

République islamique d'Iran 2

* La présente réponse a été reçue après la soumission du rapport principal.

03-53030 (F) 260903 290903

II. Réponses reçues des États Membres

République islamique d'Iran

[Original : anglais]
[12 août 2003]

1. La République Islamique d'Iran accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la question des missiles sous tous ses aspects (A/57/229), première démarche multilatérale et méthodique d'examen de cette question. Nous sommes fermement convaincus que cette initiative internationale renforcera non seulement le rôle central de l'ONU et des organisations qui lui sont liées en matière de réglementation des armements et de désarmement, mais aussi la sécurité et la stabilité de tous les États Membres aux plans régional et international.

2. Étant donné la complexité de l'examen de la question des missiles sous tous ses aspects, notamment des missiles en tant que vecteur possible d'armes de destruction massive, leur application et leur rôle dans le contexte des armes classiques ainsi que leurs utilisations pacifiques, et avant toutes choses leur rôle dans le lancement de satellites civils et en tant que lanceurs spatiaux, la République d'Iran souligne les points suivants :

– Comme il est rappelé dans le rapport, « il n'existe pas à l'heure actuelle de normes ou d'instruments universellement acceptés consacrés spécifiquement aux diverses préoccupations que suscitent les missiles sous tous leurs aspects ». C'est pourquoi nous estimons que l'ONU devrait continuer à jouer un rôle essentiel dans l'examen de la question des missiles en tenant compte de toutes les vues et préoccupations des États Membres, y compris aux plans régional et international, ainsi que de leurs besoins légitimes en matière de défense, de façon globale, équilibrée et non discriminatoire. En outre, le soutien apporté par les États Membres à la résolution sur les missiles, qui a été adoptée par l'Assemblée générale au cours des quatre dernières années, montre qu'une telle résolution demeure nécessaire;

– Les État Membres ou groupes d'États ne doivent rien tenter qui pourrait porter atteinte au rôle essentiel de l'ONU dans ce domaine et aux efforts menés depuis 1999 dans le cadre de l'ONU en s'appuyant sur ladite résolution;

– Il convient de s'abstenir de toute initiative analogue qui éclipserait les conclusions éventuelles de la prochaine réunion du groupe d'experts gouvernementaux qui doit avoir lieu en 2004 conformément au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 57/71 de l'Assemblée générale.

3. Le deuxième groupe d'experts gouvernementaux devrait faire porter ses efforts, de façon globale, équilibrée et non discriminatoire, sur les questions suivantes relatives aux missiles :

– S'efforcer de prendre des mesures complémentaires pour mieux protéger la communauté internationale contre la menace que constituent certains types de missile;

– Faire des recommandations précises afin de dissiper les inquiétudes de tous les États concernant la question des missiles sous tous ses aspects;

– S’attacher à déterminer par quel mécanisme promouvoir les utilisations pacifiques des missiles, notamment pour le lancement de satellites civils et en tant que lanceurs spatiaux.